

# L'enseignement à Genève

## REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

### A3. Flux d'élèves dans le territoire franco-valdo-genevois

*Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (juin 2002) ont modifié la mobilité résidentielle et professionnelle au sein du territoire franco-valdo-genevois. En 2021, 5'850 élèves fréquentant une école publique genevoise (du primaire aux hautes écoles spécialisées [HES]) ont leur domicile hors du canton (soit près de 7% des élèves du public), dont près de 4'480 en France voisine (5%). Ce sont les HES et les formations professionnelles de niveau secondaire II ou tertiaire qui attirent le plus au-delà des frontières cantonales. Dans l'enseignement obligatoire public, plus de 80% des élèves ayant leur domicile en France voisine sont de nationalité suisse. Le nombre d'élèves résidant de l'autre côté de la frontière et fréquentant une école primaire publique genevoise a diminué de plus de 20% depuis 2018.*

**L**e territoire franco-valdo-genevois, composé de quatre territoires (le canton de Genève, le canton de Vaud et les deux départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, appelés « France voisine » ci-après), est un espace de vie et de travail dont la forme actuelle d'existence institutionnelle remonte à plus de 40 ans (voir [Pour comprendre ces résultats](#)). L'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, le 1<sup>er</sup> juin 2002, a modifié progressivement la mobilité résidentielle et professionnelle au sein de cet espace transfrontalier avec notamment la possibilité légale pour les Suisses de s'installer en France voisine.

En ce qui concerne l'accès aux écoles, les accords bilatéraux n'avaient pas modifié les pratiques d'admission qui existaient préalablement. Jusqu'à la rentrée 2019, le département de l'instruction publique (DIP) acceptait les élèves habitant de l'autre côté de la frontière, dont au moins l'une des personnes répondantes était assujettie à l'impôt sur le revenu à Genève, « dans la limite des places disponibles, et pour autant qu'ils aient déposé leur demande d'admission dans le délai fixé par le département » (selon l'art. 23A al. 1 C 1 10.21, en ce qui concerne le primaire). Il en allait de même lorsque la personne en formation jouissait du statut de travailleuse ou travailleur frontalier et était ressortissante de l'UE/AELE. Ces élèves, étudiantes et étudiants bénéficiaient de la gratuité des études. Après une année transitoire, les règles d'admission ont changé pour l'enseignement obligatoire (primaire et cycle d'orientation [CO]) à la rentrée 2019 : les élèves ayant leur domicile hors du canton peuvent désormais fréquenter l'enseignement obligatoire public uniquement s'ils ou elles y effectuaient déjà leur scolarité, et pour autant qu'au moins l'une des personnes répondantes soit assujettie à Genève à l'impôt sur le revenu de l'activité rémunérée qu'elle exerce de manière permanente dans le canton, ou si un frère ou une sœur fréquente déjà l'enseignement public genevois (voir les articles 23 et 23A C 1 10.21 pour le primaire et les articles 25 et 25A C 1 10.26 pour le CO ; voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

Les conditions d'admission dans le secondaire II et le tertiaire sont restées les mêmes. Le cas de l'apprentissage dual est cependant un peu différent puisque le contrat d'apprentissage est similaire à un contrat de travail : depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, les personnes ressortissantes de l'UE/AELE à la recherche d'une place d'apprentissage sont sur un pied d'égalité avec les Suisses.

Quant aux élèves ayant leur domicile dans le canton de Vaud, ils ou elles doivent en principe suivre leur scolarité dans une école de leur canton pendant la scolarité obligatoire et le secondaire II. La convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un autre canton prévoit toutefois des exceptions pour des situations très spécifiques telles qu'un déménagement en cours de scolarité, les sportives et sportifs ou artistes d'élite, ou encore pour suivre une filière que le canton de domicile ne proposerait pas.

#### 5'850 élèves de l'enseignement public genevois ont leur domicile hors du canton

En 2021, 5'850 élèves suivant leur scolarité à Genève dans l'enseignement public, du niveau primaire aux hautes écoles spécialisées (HES), ont leur domicile hors du canton : 4'476 en France voisine (soit 77% des élèves résidant hors du canton) et 1'374 dans le canton de Vaud (23%) (tableau **A3.a**).

Les effectifs d'élèves résidant en France voisine avaient quasi doublé entre 2000 et 2010, passant de 1'600 élèves environ à plus de 3'100 (soit une augmentation moyenne de 7% par an). Sur la même période, les écoles publiques genevoises avaient accueilli 500 élèves supplémentaires résidant dans le canton de Vaud (+4% par an en moyenne). Entre 2010 et 2021, la situation s'est modifiée, l'augmentation du nombre d'élèves résidant en France voisine s'est ralentie : 1'341 élèves supplémentaires (+43%, soit un rythme annuel moyen de +3%) ; le nombre d'élèves résidant dans le canton de Vaud et suivant leur scolarité à Genève a, quant à lui, diminué de 77 élèves (-5%, soit une baisse de 0,5% en moyenne par an).

### A3.a Élèves fréquentant l'enseignement public genevois<sup>(1)</sup> et résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud, selon le niveau d'enseignement, 2000 à 2021

	France voisine										Canton de Vaud							
	2000	2010	2018	2020	2021	Variation 2010-2021		Variation 2018-2021		2000	2010	2018	2020	2021	Variation 2010-2021		Variation 2018-2021	
						Effec.	En %	Effec.	En %						Effec.	En %	Effec.	En %
Enseignement primaire	322	649	1'164	997	915	+266	+41%	-249	-21%	83	52	18	17	14	-38	-73%	-4	-22%
Enseignement secondaire I	180	358	618	617	587	+229	+64%	-31	-5%	42	31	18	21	19	-12	-39%	+1	+6%
Enseignement secondaire II	686	1'301	1'719	1'830	1'935	+634	+49%	+216	+13%	459	680	481	487	463	-217	-32%	-18	-4%
<i>Accueil et pré-qualifiant</i>	7	24	45	49	29	+5	+21%	-16	-36%	1	2	2	0	1	-1	-50%	-1	-50%
<i>Ens. secondaire II général</i>	200	442	620	660	707	+265	+60%	+87	+14%	72	77	46	45	38	-39	-51%	-8	-17%
<i>Ens. sec. II professionnel</i>	479	835	1'054	1'121	1'199	+364	+44%	+145	+14%	386	601	433	442	424	-177	-29%	-9	-2%
Enseignement spécialisé <sup>(2)</sup>	60	23	1	1	2	-21	-91%	+1	+100%	54 <sup>(2)</sup>	18	4	5	1	-17	-94%	-3	-75%
Ens. professionnel supérieur <sup>(3)</sup>	179	77	70	78	84	+7	+9%	+14	+20%	163	62	54	59	51	-11	-18%	-3	-6%
Hautes écoles spécialisées <sup>(3)</sup>	200	734	812	944	957	+223	+30%	+145	+18%	156	609	750	803	828	+219	+36%	+78	+10%
<b>Total</b>	<b>1'627</b>	<b>3'142</b>	<b>4'384</b>	<b>4'467</b>	<b>4'476</b>	<b>+1'341</b>	<b>+43%</b>	<b>+95</b>	<b>+2%</b>	<b>957</b>	<b>1'451</b>	<b>1'325</b>	<b>1'392</b>	<b>1'374</b>	<b>-77</b>	<b>-5%</b>	<b>+49</b>	<b>+4%</b>

N.B. Le total des élèves ne comptabilise qu'une seule fois les élèves ayant deux scolarités (p. ex. enseignement primaire régulier et enseignement spécialisé), ce qui explique qu'il soit différent de la somme des lignes.

<sup>(1)</sup> Informations sur les différents degrés d'enseignement dans [Pour comprendre ces résultats](#). <sup>(2)</sup> La baisse des effectifs du spécialisé pour les résidents du canton de Vaud entre 2000 et 2010 est due au fait que jusqu'en 2009, la nBDS recensait à tort un certain nombre d'élèves du spécialisé relevant du canton de Vaud (élèves de l'Ecole protestante d'altitude, située dans le canton de Vaud et accueillant des élèves de Vaud et de Genève non différenciables avant 2010). <sup>(3)</sup> La baisse de l'enseignement professionnel supérieur dans les années 2000 est due au fait que durant cette période, des écoles proposant des formations professionnelles supérieures ont intégré le réseau des HES au fil des années.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

### Depuis les nouvelles règles d'admission à la rentrée 2019, diminution dans l'enseignement primaire public d'environ 250 élèves ayant leur domicile en France voisine

Entre 2010 et 2021, les effectifs d'élèves résidant en France voisine augmentent dans quasiment tous les degrés de l'enseignement public : +634 élèves au secondaire II (+49%), +266 au primaire (+41%), +229 au CO (+64%), +223 dans les HES (+30%) (tableau **A3.a**). Il convient toutefois de relever que le nombre d'élèves de France voisine a diminué dans le primaire depuis 2018 (dernière année correspondant à l'ancien règlement), passant de 1'164 à 915, soit une baisse de près de 21% (-249 élèves). Il s'agit là de l'effet des nouvelles règles en matière d'admission des élèves de France voisine dans l'enseignement obligatoire (voir plus haut) qui touchent plus particulièrement le primaire. Cela s'observe moins au CO, où les effectifs d'élèves de France voisine n'ont diminué que d'une trentaine d'élèves (-5%) entre 2018 et 2021. Ceci est à rapprocher du fait que les élèves résidant hors du canton entrent rarement dans un établissement genevois du CO sans avoir fréquenté auparavant une école primaire genevoise. L'impact du nouveau règlement sera probablement plus important au CO lorsque les premières volées concernées par le nouveau règlement y arriveront (c'est-à-dire en 2027).

S'agissant des élèves habitant le canton de Vaud, compte tenu de la convention intercantonale favorisant la scolarité dans le canton du domicile jusqu'à la fin du secondaire II, c'est sans surprise que l'on observe qu'en 2021, plus de 90% de celles et ceux qui fréquentent l'enseignement public genevois le font dans une HES ou dans le secondaire II professionnel (notamment les formations professionnelles duales). En dehors de ces formations, il y a très peu d'élèves ayant leur domicile dans le canton de Vaud dans les écoles publiques genevoises, dont ils ou elles représentent moins de 0,4% des effectifs totaux de la scolarité obligatoire ou des formations secondaire II de type général (tableau **A3.c**).

En ce qui concerne l'enseignement spécialisé, les effectifs d'élèves ne résidant pas dans le canton de Genève ont diminué de manière marquée depuis 2000. C'est en réalité en 2008 que ce phénomène a débuté, avec l'adoption de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. L'enseignement spécialisé est alors devenu une compétence cantonale et son accès a été réservé aux élèves ayant leur domicile sur le territoire du canton (voir aussi la fiche **B3. Élèves de l'enseignement spécialisé public et subventionné**). Une exception est toutefois faite pour les élèves résidant hors du canton qui fréquentaient déjà l'enseignement spécialisé et qui peuvent y rester jusqu'à la fin de leur scolarité. En 2021, il ne reste qu'un élève ayant son domicile dans le canton de Vaud, et deux en France voisine.

### En 2021, l'enseignement privé compte moins d'élèves résidant hors du canton qu'en 2010

En 2021, on compte un peu plus de 2'000 élèves hors canton suivant leur scolarité dans une école privée genevoise, du niveau primaire au secondaire II général : 1'390 ont leur domicile en France voisine et 629 dans le canton de Vaud (tableau **A3.b**). Globalement, cela représente une baisse d'environ 570 élèves depuis 2010 et d'environ 160 élèves depuis 2018. Les évolutions des effectifs sont toutefois très différentes selon que l'on s'intéresse aux élèves résidant en France voisine ou à celles et ceux du canton de Vaud.

Les effectifs d'élèves résidant en France voisine et fréquentant une école privée à Genève avaient plus que doublé entre 2000 et 2010, passant d'environ 650 élèves à plus de 1'300 (soit une augmentation moyenne de 7% par an). Entre 2010 et 2021, leur nombre n'a que peu progressé (+80 élèves, soit une croissance annuelle moyenne inférieure à 0,6%).

### A3.b Élèves fréquentant l'enseignement privé genevois et résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud, selon le niveau d'enseignement, 2000 à 2021

	France voisine										Canton de Vaud							
	2000	2010	2018	2020	2021	Variation 2010-2021		Variation 2018-2021		2000	2010	2018	2020	2021	Variation 2010-2021		Variation 2018-2021	
						Effec.	En %	Effec.	En %						Effec.	En %	Effec.	En %
Enseignement primaire	399	753	685	647	606	non pertinent	-79	-12%	408	732	348	313	251	non pertinent	-97	-28%		
Enseignement secondaire I	125	289	320	309	356		+36	+11%	117	288	169	145	133		-36	-21%		
Enseign. secondaire II général	132	268	365	391	428		+63	+17%	185	262	294	263	245		-49	-17%		
<b>Total enseignement privé</b>	<b>656</b>	<b>1'310</b>	<b>1'370</b>	<b>1'347</b>	<b>1'390</b>		<b>+80</b>	<b>+6%</b>	<b>+20</b>	<b>+1%</b>	<b>710</b>	<b>1'282</b>	<b>811</b>		<b>721</b>	<b>629</b>	<b>-653</b>	<b>-51%</b>

N.B. Rupture de série en 2018 : jusqu'en 2017, les programmes de formation étrangers des écoles privées étaient classifiés selon la nomenclature des programmes genevois, à savoir 8 années pour le primaire, 3 années pour le secondaire I et 4 années pour le secondaire II. Dès 2018, les programmes étrangers sont recensés de manière à refléter au mieux leurs caractéristiques propres. Cela induit une rupture de série pour chaque degré d'enseignement. Seul le total est comparable aux années précédentes.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Concernant les élèves résidant dans le canton de Vaud, les écoles privées genevoises en avaient accueilli un peu plus de 570 supplémentaires (+6% par an en moyenne) entre 2000 et 2010, mais leur nombre a diminué entre 2010 et 2021 (-653 élèves, soit une baisse globale de 51%, c'est-à-dire -6% par an en moyenne). Cette baisse est essentiellement due à un établissement, le Collège du Léman, qui a perdu près de 600 élèves entre 2010 et 2021, ses effectifs totaux étant passés de 2'165 élèves en 2010 à 1'589 en 2021.

Cette évolution est à rapprocher du net ralentissement de la croissance des effectifs des écoles privées genevoises, observé de façon générale entre 2010 et 2020 (voir la fiche A1. *Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé*). Ceci est probablement lié à divers facteurs : incertitudes concernant les milieux économiques et notamment les multinationales en Suisse romande durant cette période (mise en œuvre de l'initiative du 9 février 2014 « Contre l'immigration de masse », projets de réforme fiscale RIE III puis PF 17), réduction des montants accordés par les multinationales pour la scolarisation des enfants des familles expatriées, et enfin faiblesse des arrivées de l'extérieur du canton ces dernières années, l'OCSTAT relevant des niveaux particulièrement bas en comparaison historique, en lien avec le contexte économique incertain et la pandémie de Covid-19.

À noter que les effectifs d'élèves résidant hors du canton et fréquentant une école privée à Genève ont continué de diminuer en 2021, alors que les effectifs globaux de l'enseignement privé ont augmenté un peu plus fortement cette année-là avec l'effet de rattrapage des arrivées de fonctionnaires des organisations internationales (source : OCSTAT, *Bilan et état de la population du canton de Genève en 2021*, mars 2022). Les élèves du canton de Vaud qui fréquentent en 2021 une école privée sont au Collège du Léman (situé à Versoix) dans plus de la moitié des cas ; 10% fréquentent la Geneva English School (située à Genthod), 9% l'École internationale de Genève (dont l'un des campus est situé dans le quartier des Nations), 8% l'Institut Florimont (situé à Lancy) et enfin 7% la Deutsche Schule Genf (située à Vernier).

### Près de 7% des élèves du public ne résident pas dans le canton

Dans l'enseignement public, l'augmentation des effectifs d'élèves ne résidant pas dans le canton de Genève est liée à celle de la population scolaire d'une manière générale (voir la fiche A1. *Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé*), mais pas uniquement. Le nombre d'élèves résidant hors du canton de Genève a connu une croissance plus forte et, entre 2000 et 2021, leur proportion parmi l'ensemble des élèves est passée de 3,9% à 6,9% (tous degrés d'enseignement de l'enseignement public confondus) (tableau A3.c).

Cette évolution est principalement due aux élèves venant de France voisine. Par rapport aux effectifs totaux scolarisés dans l'enseignement public à Genève, la proportion des élèves ayant leur domicile en France voisine a plus que doublé, passant de 2,4% en 2000 à 5,3% en 2021, alors que celle des élèves venant du canton de Vaud est, quant à elle, restée à peu près stable sur la période (passant de 1,4% à 1,6%).

### A3.c Proportion d'élèves fréquentant l'enseignement public genevois<sup>(1)</sup> et résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud, selon le niveau d'enseignement, 2000 à 2021

	France voisine					Canton de Vaud					Ensemble			
	2000	2010	2020	2021	Variation 2010-2021 (en pts de %)	2000	2010	2020	2021	Variation 2010-2021 (en pts de %)	2000	2010	2020	2021
Enseignement primaire	1.0%	2.0%	2.7%	2.4%	+0.5	0.2%	0.2%	0.0%	0.0%	-0.1	1.2%	2.1%	2.7%	2.5%
Enseignement secondaire I	1.6%	2.7%	4.7%	4.4%	+1.7	0.4%	0.2%	0.2%	0.1%	-0.1	1.9%	3.0%	4.9%	4.6%
Enseignement secondaire II	4.0%	5.8%	7.3%	7.8%	+2.0	2.7%	3.0%	1.9%	1.9%	-1.2	6.7%	8.8%	9.2%	9.7%
Accueil et pré-qualifiant	1.1%	2.1%	2.6%	1.7%	-0.5	0.2%	0.2%	0.0%	0.1%	-0.1	1.3%	2.3%	2.6%	1.7%
Secondaire II général	2.4%	3.9%	5.2%	5.6%	+1.6	0.9%	0.7%	0.4%	0.3%	-0.4	3.3%	4.6%	5.5%	5.9%
Sec. II professionnel	5.9%	8.3%	10.8%	11.2%	+2.9	4.7%	5.9%	4.2%	4.1%	-1.8	10.6%	14.2%	15.0%	15.3%
Enseignement spécialisé	4.4%	1.3%	0.0%	0.1%	-1.2	4.0%	1.0%	0.2%	0.0%	-1.0	8.3%	2.3%	0.3%	0.1%
Ens. professionnel supérieur	9.6%	11.4%	11.0%	12.0%	+0.6	8.7%	9.2%	8.3%	7.3%	-1.9	18.2%	20.6%	19.4%	19.3%
Hautes écoles spécialisées	13.9%	16.5%	15.5%	15.3%	-1.1	10.9%	13.7%	13.2%	13.3%	-0.4	24.8%	30.1%	28.6%	28.6%
<b>Total enseignement public</b>	<b>2.4%</b>	<b>4.2%</b>	<b>5.3%</b>	<b>5.3%</b>	<b>+1.1</b>	<b>1.4%</b>	<b>1.9%</b>	<b>1.7%</b>	<b>1.6%</b>	<b>-0.3</b>	<b>3.9%</b>	<b>6.1%</b>	<b>6.9%</b>	<b>6.9%</b>

<sup>(1)</sup> Informations sur les différents degrés d'enseignement dans Pour comprendre ces résultats.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Relevons par ailleurs que la part des élèves résidant hors canton a plus ou moins doublé dans l'enseignement secondaire II général, où elle est passée de 3,3% à 5,9% entre 2000 et 2021, et dans le secondaire I, passant de 1,9% à 4,6%. Elle a augmenté de près de moitié dans l'enseignement secondaire II professionnel (de 10,6% à 15,3%). Enfin, il faut signaler que pour le primaire, la proportion a diminué de près d'un point de pourcentage entre 2018 et 2021 avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement concernant les élèves ayant leur domicile en France voisine à la rentrée 2019.

### Forte attractivité de la formation professionnelle et des HES au-delà des frontières cantonales

Ce sont néanmoins les HES qui accueillent proportionnellement le plus d'élèves résidant hors du canton (près de 29% de leurs étudiants et étudiantes au total). Ceci est notamment lié au fait que les HES genevoises ont, comme le prévoit la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), vocation à accueillir des étudiantes et étudiants provenant d'autres cantons. Les HES exercent par ailleurs une forte attractivité comme la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) qui dispense des formations n'ayant pas d'équivalent dans la région (agronomie, architecture du paysage, gestion de la nature), la Haute école d'art et de design (HEAD) qui offre notamment des formations non proposées sur le canton de Vaud (design mode, design bijou et accessoires, architecture d'intérieur) ou encore la Haute école de musique (HEM) dont la réputation internationale d'excellence fait que le concours d'entrée attire bien au-delà de la frontière cantonale (voir la fiche [D6. Transitions entre le secondaire II et le tertiaire](#)).

Les formations professionnelles de niveau secondaire II ou supérieures de l'enseignement public attirent également une part importante d'élèves provenant de France voisine (respectivement 11% et 12%) ou du canton de Vaud (respectivement 4% et 7%). Le secondaire II genevois propose en effet, lui aussi, des filières sans équivalent dans la région, ce qui explique probablement leur attractivité au-delà des frontières cantonales, avec par exemple l'École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance, le Centre de formation professionnelle d'arts appliqués, l'École horticole de Lullier.

### 15% des élèves de l'enseignement privé ont leur domicile hors du canton

Les élèves de l'enseignement privé ont plus fréquemment leur domicile hors du canton que les élèves de l'enseignement public : ils ou elles sont 15% à résider hors canton contre 7% dans le public (tableaux [A3.c](#) et [A3.d](#)).

Ceci s'explique en partie par le fait que (i) selon les enquêtes de l'OCSTAT sur les organisations internationales, la moitié seulement des fonctionnaires à contrat permanent des organisations internationales ont leur domicile dans le canton de Genève, environ 40% résident en France voisine (logiquement dans l'Ain, plus proche de ces organisations), les autres ayant leur domicile dans d'autres cantons suisses, essentiellement Vaud ; et que (ii) cette population scolarise plus souvent ses enfants dans des écoles privées, notamment pour leur faire bénéficier de programmes scolaires étrangers (voir la fiche [B4. Caractéristiques des élèves de l'enseignement privé](#)).

À noter que la proportion d'élèves résidant hors du canton est en constante diminution dans l'enseignement privé depuis 2010 : la part d'élèves ayant leur domicile en France voisine est restée relativement stable (passant de 10,8% à 10,4%), mais celle des élèves résidant dans le canton de Vaud a diminué, passant de 10,6% à 4,7% (tableau [A3.d](#)). La part globale dans le privé des élèves hors canton est, en 2021, inférieure à ce qu'elle était en 2000 (15% contre 17,5%).

Enfin, on peut relever que le durcissement depuis 2019 des conditions d'accès à l'enseignement public obligatoire pour les élèves résidant hors canton (voir plus haut), qui a eu un impact notable sur les effectifs du primaire public, ne semble pas avoir profité à l'enseignement primaire privé, dont la part d'élèves résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud a elle aussi diminué. Les frais d'écologie de l'enseignement privé, plus ou moins élevés selon les établissements, conditionnent en grande partie l'accès à cet enseignement aux ressources financières de la famille et il est, dès lors, plutôt fréquenté par des élèves appartenant à un milieu social assez aisé (voir fiche RIS [B4. Caractéristiques des élèves de l'enseignement privé](#)).

### A3.d Proportion d'élèves fréquentant l'enseignement privé genevois et résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud, selon le niveau d'enseignement, 2000 à 2021

	France voisine					Canton de Vaud					Ensemble			
	2000	2010	2020	2021	Variation 2010-2021 (en pts de %)	2000	2010	2020	2021	Variation 2010-2021 (en pts de %)	2000	2010	2020	2021
Enseignement primaire	9.0%	11.5%	9.6%	9.0%		9.2%	11.1%	4.7%	3.7%		18.1%	22.6%	14.3%	12.8%
Enseignement secondaire I	7.9%	9.8%	10.0%	11.1%	<i>non pertinent</i>	7.4%	9.8%	4.7%	4.2%	<i>non pertinent</i>	15.3%	19.6%	14.7%	15.3%
Ens. secondaire II général	7.5%	10.2%	11.5%	12.2%		10.5%	10.0%	7.7%	7.0%		17.9%	20.1%	19.2%	19.2%
<b>Total enseignement privé</b>	<b>8.4%</b>	<b>10.8%</b>	<b>10.2%</b>	<b>10.4%</b>	<b>-0.4</b>	<b>9.1%</b>	<b>10.6%</b>	<b>5.5%</b>	<b>4.7%</b>	<b>-5.9</b>	<b>17.5%</b>	<b>21.3%</b>	<b>15.6%</b>	<b>15.0%</b>

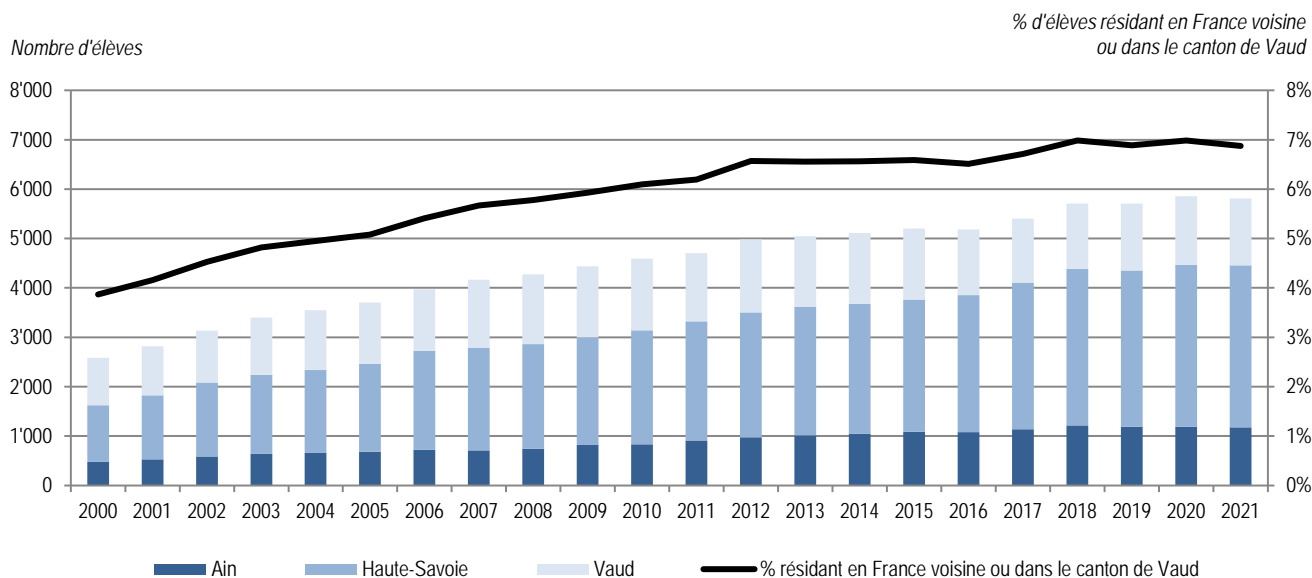
Rupture de série en 2018 : voir nota bene sous le tableau [A3.b](#).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

## Un ratio Ain/Haute-Savoie inversé entre le public et le privé

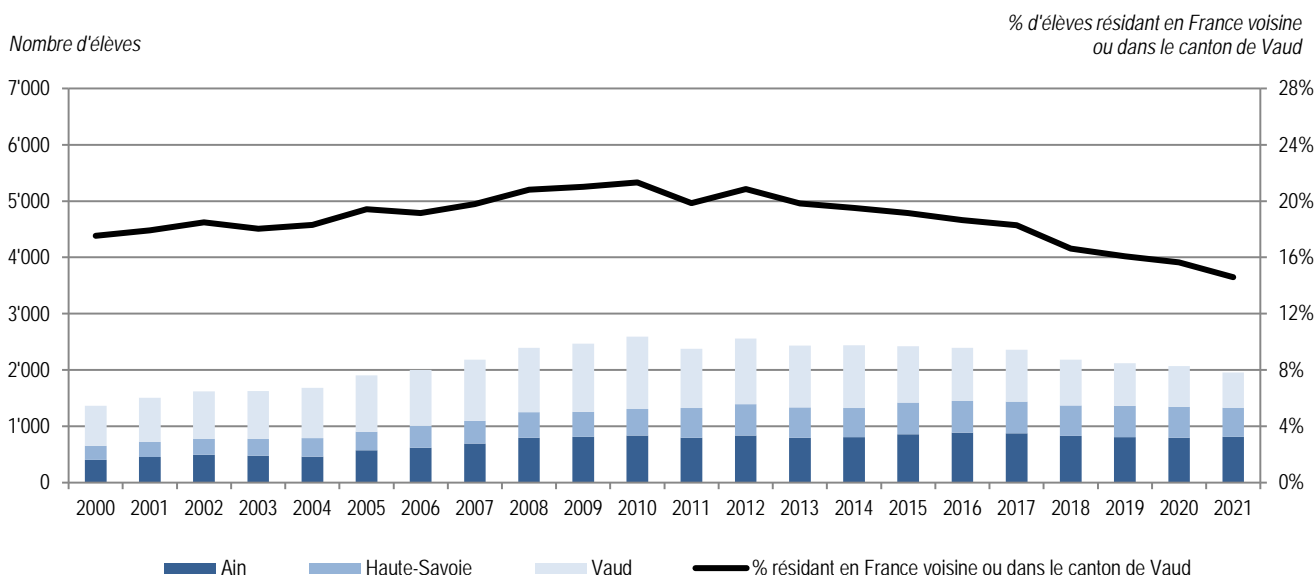
En 2021, près de 3'300 élèves fréquentant l'enseignement public ont leur domicile dans le département de la Haute-Savoie (soit 74% des élèves provenant de France voisine) et près de 1'200 résident dans l'Ain (26%) (graphique A3.e). Cette répartition a peu évolué depuis l'année 2000. Dans l'enseignement privé (hors secondaire II professionnel, pour lequel l'information n'est pas disponible), la situation est quasi inversée puisque 62% des élèves résidant en France voisine ont leur domicile dans l'Ain (du fait de la proximité des organisations internationales, plutôt situées sur la rive droite) et 38% en Haute-Savoie (graphique A3.f).

### A3.e Nombre et proportion d'élèves de l'enseignement public genevois résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud, 2000 à 2021



Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

### A3.f Nombre et proportion d'élèves de l'enseignement privé genevois résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud, 2000 à 2021



Clé de lecture, graphiques A3.e et A3.f : les barres représentent les effectifs d'élèves, qui se lisent sur l'axe de gauche ; la courbe représente la proportion totale d'élèves scolarisés en France voisine ou dans le canton de Vaud, qui se lit sur l'axe de droite. Par exemple (graphique A3.e), en 2021, il y a plus de 5'800 élèves (axe de gauche) de l'enseignement public genevois qui résident en France voisine ou dans le canton de Vaud, ce qui représente 6,9% (axe de droite) des effectifs totaux scolarisés dans l'enseignement public à Genève.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

## Plus de 80% de Suisses parmi les élèves en scolarité obligatoire publique résidant en France voisine

En 2021, 84% des élèves fréquentant une école primaire publique genevoise et résidant en France voisine se déclarent de nationalité suisse, sans que l'on sache s'il s'agit d'une double nationalité ou non (tableau A3.g). Cette proportion est de 82% dans le secondaire I et de 76% dans le secondaire II général. Ceci est dû en partie à l'émigration de résidentes et résidents genevois en France voisine depuis la signature des accords bilatéraux Suisse-UE/AELE en 1999 (avant même leur entrée en vigueur trois ans plus tard), dans un contexte de pénurie de logements, certaines de ces familles ayant fait le choix de continuer à scolariser leurs enfants dans les écoles genevoises.

L'attractivité des formations professionnelles à l'échelle transfrontalière est en revanche à l'origine de la proportion nettement plus forte d'élèves de nationalité française dans les HES (61%) ainsi que dans l'enseignement professionnel de niveau secondaire II (41% en 2021) ou supérieur (35%).

Il y a peu d'élèves de l'enseignement public obligatoire ou secondaire II général qui résident dans le canton de Vaud, et ils ou elles sont très majoritairement de nationalité suisse.

### A3.g Répartition des élèves fréquentant l'enseignement public genevois<sup>(1)</sup>, selon leur domicile et leur nationalité, 2000 et 2021

	France voisine						Canton de Vaud					
	2000			2021			2000			2021		
	suisse	française	autre	suisse	française	autre	suisse	française	autre	suisse	française	autre
Enseignement primaire	84%	11%	5%	84%	8%	9%	88%	2%	10%	Effectifs trop faibles		
Enseignement secondaire I	87%	8%	4%	82%	9%	10%	81%	2%	17%			
Enseignement secondaire II	63%	31%	6%	61%	31%	8%	83%	3%	14%			
<i>Accueil et insertion</i>	Effectifs trop faibles											
<i>Ens. secondaire II général</i>	72%	17%	11%	76%	15%	8%	92%	3%	6%	76%	3%	21%
<i>Ens. sec. II professionnel</i>	60%	36%	4%	52%	41%	7%	81%	3%	16%	78%	7%	16%
Enseignement spécialisé	Effectifs trop faibles											
<b>Sous-total enseignement public</b>	<b>71%</b>	<b>23%</b>	<b>6%</b>	<b>71%</b>	<b>21%</b>	<b>8%</b>	<b>83%</b>	<b>3%</b>	<b>14%</b>	<b>79%</b>	<b>6%</b>	<b>15%</b>
Ens. professionnel supérieur	27%	68%	4%	64%	35%	1%	83%	6%	12%	84%	6%	10%
Hautes écoles spécialisées	30%	65%	6%	29%	61%	10%	78%	4%	18%	85%	4%	11%
<b>Total enseignement public</b>	<b>61%</b>	<b>33%</b>	<b>6%</b>	<b>62%</b>	<b>30%</b>	<b>8%</b>	<b>82%</b>	<b>4%</b>	<b>14%</b>	<b>83%</b>	<b>5%</b>	<b>13%</b>

N.B. Les données 2010, 2018 et 2020, ainsi que le détail des effectifs, sont disponibles dans le classeur Excel sur la page des [Repères et indicateurs statistiques \(RIS\)](#).

<sup>(1)</sup> Informations sur les différents degrés d'enseignement dans [Pour comprendre ces résultats](#).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

## Peu d'élèves de nationalité française ou suisse parmi les élèves de France voisine fréquentant une école privée genevoise

Dans l'enseignement privé, 61% des élèves résidant hors du canton de Genève ne sont ni de nationalité suisse, ni de nationalité française, que leur lieu de résidence soit le canton de Vaud ou la France voisine ; ils ou elles fréquentent principalement des écoles délivrant des programmes étrangers (voir aussi la fiche [B4. Caractéristiques des élèves de l'enseignement privé](#)). Parmi ces élèves, les plus représentés en 2021 sont les ressortissants et ressortissantes du Royaume-Uni, d'Allemagne et des États-Unis. Relevons toutefois que cette répartition connaît d'importantes fluctuations d'une année à l'autre, en lien, probablement, avec les arrivées ou au contraire les départs de multinationales et du personnel expatrié.

### A3.h Répartition des élèves fréquentant l'enseignement privé genevois, selon leur domicile et leur nationalité, 2000 et 2021

	France voisine						Canton de Vaud					
	2000			2021			2000			2021		
	suisse	française	autre	suisse	française	autre	suisse	française	autre	suisse	française	Autre
Enseignement primaire	15%	26%	58%	13%	32%	55%	34%	13%	53%	18%	13%	69%
Enseignement secondaire I	23%	31%	46%	13%	29%	58%	40%	13%	47%	18%	16%	66%
Ens. secondaire II général	13%	20%	67%	10%	26%	64%	37%	12%	51%	20%	16%	65%
<b>Total enseignement privé</b>	<b>16%</b>	<b>26%</b>	<b>58%</b>	<b>12%</b>	<b>29%</b>	<b>59%</b>	<b>36%</b>	<b>13%</b>	<b>51%</b>	<b>19%</b>	<b>15%</b>	<b>67%</b>

N.B. Les données 2010 sont disponibles dans le classeur Excel sur la page des [Repères et indicateurs statistiques \(RIS\)](#).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

**Bernard Engel, Odile Le Roy-Zen Ruffinen**  
(éd. Narain Jagasia)

## Pour en savoir plus

- Observatoire statistique transfrontalier : <http://www.statregio-francosuisse.net/>
- Libre circulation des personnes Suisse – UE/AELE : [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/fza\\_schweiz-eu-efta.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/fza_schweiz-eu-efta.html)
- Convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un autre canton que celui de domicile (2005) : <https://www.ge.ch/legislation/accords/doc/0087.pdf>

## Pour comprendre ces résultats

### Territoire franco-valdo-genevois

Plusieurs étapes majeures marquent la construction de cet espace :

- Création en juillet 1973 par un accord entre l'État français et la Confédération helvétique, du Comité régional franco-genevois (CRFG).
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (signé en 2007) puis de 2<sup>e</sup> génération (signé en 2012), né d'une volonté politique franco-suisse de « coopérer dans le but de construire ensemble un développement durable et permettre une gestion coordonnée à l'échelle de ce bassin de vie ».
- Remplacement au 1<sup>er</sup> janvier 2013, à la gouvernance du Grand Genève, du CRFG par le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT).
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 3<sup>e</sup> génération (signé en 2016).

### Libre circulation des personnes Suisse – UE/AELE

L'accord sur la libre circulation des personnes, signé le 21 juin 1999 entre la Suisse et l'Union européenne, facilite les conditions de séjour et de travail en Suisse pour les citoyennes et citoyens de l'Union européenne (UE). Le droit à la libre circulation des personnes est complété par des dispositions sur la reconnaissance mutuelle des diplômes, l'acquisition de biens immobiliers et la coordination des systèmes de sécurité sociale. Les mêmes règles s'appliquent aux États de l'Association européenne de libre-échange (AELE) [source : Secrétariat d'État aux migrations, Confédération suisse].

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2002, la population résidente genevoise de nationalité suisse a la possibilité légale de s'installer en France voisine. À partir du 1<sup>er</sup> juin 2004, les ressortissantes et ressortissants de l'UE/AELE ayant leur domicile dans la zone frontalière à la recherche d'un emploi en Suisse étaient sur un pied d'égalité avec celles et ceux ayant la nationalité suisse. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007, il n'est plus nécessaire d'avoir son domicile dans la zone dite frontalière et les contingents pour les autorisations de séjour (de longue et de courte durée) sont supprimés.

### Modification des règles d'accueil des élèves ayant leur domicile hors canton (règlement de l'enseignement primaire C 1 10.21)

Avant 2019, pouvaient avoir accès gratuitement aux écoles publiques genevoises, dans la limite des places disponibles, *i)* les élèves dont le canton d'origine est Genève, quel que soit leur domicile ; *ii)* les élèves habitant en France voisine dont au moins l'une des personnes répondantes est assujettie à Genève à l'impôt sur le revenu de l'activité rémunérée qu'elle exerce de manière permanente dans le canton ; *iii)* les enfants non originaires de Genève résidant hors canton selon les termes fixés par la convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un autre canton que celui de domicile.

À partir de 2019, l'accueil des élèves résidant hors canton est régi par l'article suivant :

#### Art. 23 Élèves domiciliés hors canton

<sup>1</sup> Sont admis dans l'enseignement primaire public genevois :

- a) les élèves domiciliés en France voisine et déjà scolarisés dans l'enseignement public genevois, pour autant que l'un de leurs parents au moins soit assujetti à Genève à l'impôt sur le revenu de l'activité rémunérée qu'il exerce de manière permanente dans le canton ;
- b) les frères et sœurs ainsi que les demi-frères et les demi-sœurs des enfants scolarisés au sein d'établissements scolaires publics genevois.

<sup>2</sup> Les enfants domiciliés hors canton peuvent être scolarisés très exceptionnellement à Genève, selon les termes fixés par la convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un autre canton que celui de domicile.

<sup>3</sup> La demande d'admission au sens de l'alinéa 1 doit être déposée auprès de la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) dans le délai fixé chaque année par le département et publié sur le site Internet de ce dernier.

### Enseignement public : détail de la composition des catégories

*Enseignement primaire* : classes de 1P à 8P HarmoS, y compris les élèves des classes d'accueil et ceux de l'école climatique de Boveau (Corbeyrier - VD), rattachée au canton de Genève.

*Enseignement secondaire I* : cycle d'orientation, y compris les élèves des classes d'accueil et des classes atelier.

*Enseignement secondaire II* :

*Accueil et pré-qualifiant* :

- Accueil : service de l'accueil pour non-francophones (ACCES II).
- Pré-qualifiant : comprend les classes préparatoires des écoles de commerce et de culture générale, les classes de transition professionnelle plein temps et duale, les stages d'insertion COOP et, dès la rentrée 2018, les nouvelles formations pré-qualifiantes au titre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (classes préprofessionnelles duales, stages par rotation, offres modulaires) ; ne sont pas comptabilisés les jeunes mineurs suivis par CAP Formations dans le cadre de FO18.

*Secondaire II général* : comprend les formations générales pour adultes.

*Secondaire II professionnel* : comprend les formations professionnelles pour adultes, les passerelles vers le niveau tertiaire et les élèves inscrits dans une classe intercantonale située hors de Genève.

*Enseignement spécialisé* : structures hétérogènes, structures DI/TSA, institutions pour déficience sensorielle et motrice, institutions pour polyhandicap.

*Enseignement tertiaire* : Hautes écoles spécialisées (HES) situées sur le territoire genevois. Les données de l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) ne sont pas prises en compte dans cette fiche pour des raisons de faisabilité.

**Accès aux données** : <http://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>